

Promotion de la lecture et apprentissages en bibliothèque scolaire: la démarche vaudoise

L'accès des élèves à une bibliothèque scolaire est une mesure de promotion de la lecture souhaitée par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) du canton de Vaud. La bibliothèque scolaire participe au projet global de formation de l'élève par la mise en œuvre d'une politique documentaire et d'un programme d'animations pédagogiques en adéquation avec les missions de l'école.

La démarche du Canton de Vaud

Les compétences en lecture et la recherche d'information sont des axes importants des apprentissages scolaires. Les bibliothèques, en soutien aux enseignants, ont un rôle important dans ceux-ci.

En 2004, la gestion du personnel des écoles, et notamment celle des bibliothécaires, a été transférée des communes au canton. Suite à un état des lieux, la DGEO a souhaité se doter de standards pour les bibliothèques scolaires. Elle a ensuite initié une réflexion, puis un projet «bibliothèques scolaires».

Pour ce faire, elle a mandaté un groupe de projet composé de professionnels issus de bibliothèques scolaires, mixtes (publiques et scolaires) et de lecture publique (bibliothèques Jeunesse, Bibliomedia), ainsi que d'enseignants. Les travaux du groupe de projet ont abouti à la production d'un document intitulé *Normes et recommandations pour les bibliothèques scolaires, DGEO 2007* dans lequel figurent les composantes essentielles pour la création et la gestion d'une bibliothèque scolaire ainsi que pour définir sa mission et son rôle dans le dispositif pédagogique. Ce document édicte les principes suivants:

A. Généralités

1. La bibliothèque scolaire fait partie intégrante du dispositif éducatif; elle est à la fois un service d'information documentaire, un lieu de formation et un espace de loisirs.
2. La bibliothèque scolaire met à disposition des ressources documentaires variées ainsi que des ouvrages de fiction. Ses collections, composées de différents supports, sont en libre accès. Le principe de la gratuité y est appliqué.
3. La bibliothèque scolaire référence l'ensemble des ressources documentaires de l'établissement incluant les documents destinés tant aux élèves qu'aux maîtres, à l'exception du matériel géré par l'économat.
4. Le volume et la composition du fonds sont adaptés aux besoins des utilisateurs, aux impératifs de l'enseignement et ils sont en adéquation avec les objectifs du PER (Plan d'études romand).
5. Les techniques de travail pour le traitement des documents respectent les règles bibliothéconomiques internationales en vigueur: catalogage, classification et indexation.

B. Rôle du responsable de la bibliothèque scolaire

6. La responsabilité de la bibliothèque scolaire est confiée à des collaborateurs au bénéfice d'une formation professionnelle de niveau Haute école dans le domaine de l'information documentaire.
7. Dans le prolongement des activités menées en classe et en collaboration avec les enseignants, le responsable de la bibliothèque scolaire a notamment pour mission de favoriser l'autonomie, la curiosité et l'esprit critique des élèves. Il stimule leur goût pour la lecture, développe leurs compétences en la matière et les forme à la méthodologie documentaire. Il peut également accompagner les élèves dans leur processus de socialisation et de développement personnel.
8. L'une des missions des bibliothécaires est de mettre en œuvre des animations pédagogiques qui concourent à l'atteinte des objectifs du PER et viennent en soutien à l'enseignement.

C. Rôle du Canton

9. Le Canton définit les bases réglementaires, octroie le financement et assure l'application des présents principes

10. Il veille à l'harmonisation et à la qualité de la gestion des bibliothèques scolaires Normes et recommandations pour les bibliothèques scolaires, DGEO 2007, p. 13.

Sur la base de ces normes, assorties de directives pour les locaux, et s'inscrivant dans les objectifs du Plan d'études romand (PER), le *Projet bibliothèques scolaires* de la DGEO vise la mise à disposition de prestations ou la création de bibliothèques scolaires pour tous les établissements vaudois, en développant des synergies avec les communes.

Plan d'études romand (PER)

Le PER a été adopté le 27 mai 2010 par les Directeurs cantonaux de l'instruction publique. Il est la référence commune des objectifs d'enseignement pour les sept cantons francophones ou bilingues de la Suisse occidentale, et décrit les apprentissages que chaque élève effectuera tout au long de sa scolarité obligatoire. Le PER préconise dans ses conditions-cadres matérielles et organisationnelles d'«offrir l'accès à une bibliothèque fournie en publications adaptées, variées et multiculturelles»². L'accès à la littérature y a une place importante, l'une des finalités du domaine Langues étant la construction de références culturelles, notamment par la découverte et l'appréciation de productions littéraires diverses. La politique documentaire des bibliothèques scolaires doit donc être en adéquation avec le PER.

Développer des compétences de recherche et d'utilisation adéquate des ressources numériques constitue également l'un des objectifs de l'école, précisé dans le domaine Formation générale, notamment par les MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication). Spécialistes en méthodologie documentaire, les bibliothécaires scolaires participent à la formation des élèves à l'usage pertinent et responsable des ressources numériques.

Bibliothécaire scolaire: un métier spécifique

L'une des finalités du *Projet bibliothèques scolaires* de la DGEO est la mise en qualité des bibliothèques afin qu'elles délivrent des prestations en adéquation avec les missions de l'école. La reconnaissance professionnelle et le souhait d'avoir une formation spécialisée faisaient partie des recommandations émises par les bibliothécaires du groupe «Normes et recommandations» de 2007.

Depuis 2009, le répertoire des métiers de l'Etat de Vaud reconnaît la fonction de «bibliothécaire-documentaliste scolaire» comme un métier spécifique.

Pour apporter aux bibliothécaires le complément pédagogique nécessaire à leur formation de base, la DGEO et la Haute école pédagogique (HEP) du canton de Vaud ont mis sur pied une formation sous forme d'un Certificate of Advanced Studies (CAS) pour Bibliothécaire en Milieu Scolaire (BMS). Le but du CAS BMS est d'acquérir les outils indispensables pour offrir aux élèves des activités et des animations de qualité, répondant aux objectifs du PER. La formation est conçue pour donner une bonne connaissance du milieu scolaire et pour favoriser la collaboration avec les enseignants, tout en clarifiant les rôles. Par ailleurs, elle permet d'appréhender la relation pédagogique avec un groupe-classe, de définir la nature des interventions pour motiver les élèves et d'acquérir les éléments théoriques pour un apprentissage efficace dans le cadre des activités en bibliothèque³. La première volée a démarré en février 2013.

Réseau des bibliothèques scolaires vaudoises

Sur la base des recommandations émises en 2007, la DGEO a également favorisé la mise en réseau des bibliothèques et des bibliothécaires scolaires.

La mise en réseau informatique a pour but d'assurer la visibilité des bibliothèques, de valoriser les fonds documentaires, de rationaliser les ressources, de diminuer la charge de travail pour les activités bibliothéconomiques et ainsi de consacrer plus de temps à l'accueil des classes et aux animations pédagogiques.

L'action entreprise se traduit par la mise en œuvre d'un vaste projet d'intégration des bibliothèques scolaires dans le réseau romand RERO. Initié en 2009 par décision de la cheffe du Département Formation Jeunesse et Culture (DFJC), le projet est en pleine phase de déploiement. Le périmètre concerne actuellement près d'une quarantaine de bibliothèques scolaires ou mixtes (scolaires et communales), et il est en constante évolution.

Simultanément à la dynamique favorisée par la mise en réseau informatique, une plateforme de pratiques et d'échanges spécifiques au domaine d'activité s'est mise en place avec la création d'un groupe de bibliothécaires scolaires. Afin de rassembler toutes les personnes concernées, au-delà du groupe initié avec le réseau RERO, une réunion annuelle de toutes les bibliothèques scolaires et mixtes a lieu depuis 2012.

Harmonisation des prestations et coordination des bibliothèques scolaires

Pour répondre à l'une des recommandations émises en 2007, la dernière qui n'était pas encore réalisée, un poste de coordination pour les bibliothèques scolaires vaudoises a été créé en janvier 2013. Rattachée à la direction de la BCU Lausanne, la «Coordination des bibliothèques scolaires vaudoises» est située au cœur des compétences métier et elle bénéficie d'un positionnement stratégique par son implantation transversale.

La mission de cette coordination est de mettre en œuvre une structure pour que les établissements scolaires aient accès à une bibliothèque et pour garantir une politique de prestations de qualité, notamment par: la collaboration avec les professionnels et les autorités (canton-communes); le conseil et l'expertise auprès des directions scolaires (infrastructures, mandats de prestations, recrutement et formation du personnel); l'assistance et l'évaluation pour les bibliothécaires; la gestion de projets, dont la poursuite de l'intégration des bibliothèques dans RERO; la promotion et la représentation en Suisse et à l'étranger.

Conclusion

Ainsi, le *Projet bibliothèques scolaires*, initié dès 2004 dans le canton de Vaud, permet déjà à de nombreux élèves d'avoir accès à une bibliothèque fournie en ressources documentaires adaptées et mettant en œuvre des animations pédagogiques. Celles-ci les initient au fonctionnement d'une bibliothèque, à la recherche méthodologique et à la découverte littéraire, au moyen de supports imprimés ou numériques. L'arrivée du support numérique comme moyen d'accès aux textes et l'évolution de l'environnement médiatique engendrent une nouvelle dynamique de lecture, et suscitent de nouvelles pistes d'action à envisager pour les bibliothèques.

Le fonctionnement en réseau ainsi qu'une formation postgrade constituent un environnement favorable et mettent à disposition des bibliothécaires les outils utiles pour développer et améliorer les prestations à destination des élèves. Les bibliothèques scolaires contribuent ainsi à la qualité des services éducatifs.



Véronique Avellan

directrice adjointe BCU Lausanne



Seema Ney

collaboratrice pédagogique, DGEO

Résumé

Deutsch

Die Direktion der obligatorischen Schulbildung des Kantons Waadt garantiert die Förderung von Schulbibliotheken, die künftig durch die Umsetzung einer Strategie im Bereich Dokumentation sowie eines Programms zur pädagogischen Animation, ausgerichtet an den Aufgaben der Schule und zum globalen Projekt der Ausbildung der Schülerinnen und Schüler beitragen. Eine Ausbildung im Rahmen eines Certificate of Advanced Studies (CAS) zum Bibliothekar im Schulbereich (BMS) ist geschaffen worden. Die Schulbibliotheken sind in Rero vernetzt; die Koordination der waadtländischen Schulbibliotheken wird heute dank der Schaffung einer bei der Direktion der BCU Lausanne angegliederten Stelle sichergestellt.